



Déclaration de vie commune de son ex mari

Par **MIRABELLE73450**, le **07/05/2023** à **22:23**

Bonsoir,

J'aurai aimé savoir, mon ex mari déclare dans la convention de divorce avoir des charges énormes, loyer, assurance, électricité etc, alors qu'il vit en couple et sa compagne travaille.

Du coup son reste à vivre est nettement diminué, il gagne deux fois plus que moi mais au final, il ne lui reste guère plus que moi pour vivre.

Ma question est la suivante

Du fait qu'il vit en couple est ce que cela est pris en considération lors de mon divorce et des futurs partages des frais pour notre enfant qui fait des études, car c'est un peu facile de tout payer en attendant le divorce et de dire qu'il s'en sort pas, alors que son train de vie est important en vivant à deux

Alors que moi je suis seule et assume toutes mes charges

Merci pour vos réponses

Par **youris**, le **08/05/2023** à **10:40**

bonjour,

de quel type de divorce s'agit-il ?

salutations

Par **Verveine**, le **08/05/2023** à **10:58**

Bonjour,

Divorce par consentement mutuel pour le moment mais qui visiblement risque de changer en juridique si nous n'avancions pas

Par **youris**, le **08/05/2023** à **11:35**

Le divorce par consentement mutuel est un divorce à l'amiable au cours duquel les époux s'entendent sur la rupture du mariage et sur ses conséquences (garde des enfants, prestation compensatoire, ...). La procédure ne se passe pas au tribunal. Une convention établie entre les époux est rédigée par leur avocat respectif et est enregistrée chez un notaire.

source : [divorce par consentement mutuel](#)

c'est à votre avocat de défendre vos intérêts, vous le payez pour cela.

s'il vit déjà en couple sans être divorcé, il est en faute.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **08/05/2023** à **18:47**

Bonjour et bienvenue

Avez vous demandé une prestation compensatoire ?, Une pension alimentaire ?

Par **Verveine**, le **09/05/2023** à **21:30**

Bonsoir,

Je ne demande rien, juste le partage des comptes mais comme il a laissé la part de notre maison à sa fille et que j'ai gardé la mienne, son avocate trouve normal que je ne réclame pas l'argent étant donné que je ne paie de loyer. Mais c'était son choix de faire ce don à notre fille
Je suis en indivision avec ma fille maintenant

Bonne soirée,.merci pour vos réponses